

A082 : Appareil de mesure de la valeur de concassage des agrégats

NORME : comparable à BS 812:110

Composé d'un cylindre en acier de 150 mm de diamètre, d'un piston, d'une plaque de base, d'une tige de bourrage et de dimensions 115 mm de diamètre x 180 mm de profondeur.

Utilisé pour les agrégats passant à 12,7 mm et retenus par un tamis de 9,52 mm.

L'ensemble est recouvert de cadmium pour le protéger de la corrosion.

Diamètre : 150 mm

Poids : environ 20 kg



A083 : Appareil de mesure de la valeur de concassage des agrégats

NORME : comparable à BS 812:110

Composé d'un cylindre en acier de 75 mm de diamètre, d'un piston, d'une plaque de base, d'une tige de bourrage ; mesurant 57 mm de diamètre et 90 mm de profondeur.

Utilisé pour les granulats inférieurs à 9,52 mm.

L'ensemble est recouvert de cadmium pour le protéger de la corrosion.

Diamètre : 75 mm

Poids : environ 8 kg

